

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE  
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-deux, le samedi 17 Décembre à 9 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Frédéric CHAZELLE, Sandrine HAUTEVILLE, Yvan CARRET, Thibault CALMARD, Gérard ROURE, Mireille CARRET

Absent (1) : Guy CHAZOT

Procuration (1) : Guy CHAZOT a donné procuration à Michel ROCHE

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Yohann CARRET

Date de la convocation : 09/12/2022

**6 ► PROGRAMME TRAVAUX – STATION D'EPURATION DE MERLONNE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'un rapport détaillé a été réalisé par l'entreprise SECAE lors de sa mission « Etude diagnostique des Systèmes d'Assainissement Collectifs Communaux ».

Ce rapport donne des détails sur les réseaux assainissement de la commune, sur les deux stations d'épuration, etc. De nombreuses mesures ont été faites.

Il est disponible à la Mairie pour consultation.

Ce rapport met notamment en avant le fait que les ouvrages épuratoires de Merlonne sont obsolètes et doivent être remplacés intégralement. Il est alors proposé 3 solutions :

- Pose d'une micro-station dimensionnée pour 60 EH (coût 75 000 € HT)
- Pose d'une filière filtre plantée de roseaux (coût 73 000 € HT)
- Raccordement à la station du bourg (coût 75 000 € HT)

Le Cabinet d'études a également réalisé des tests à la fumée pour vérifier si les habitations ne rejettent pas leurs eaux pluviales dans les stations. Il s'avère que de nombreuses maisons sont concernées. Il conviendra donc de contacter tous les propriétaires en question pour régler ce problème.

Enfin, en fin de rapport, nous pouvons retrouver un schéma directeur et une programmation prévisionnelle des travaux à réaliser.

Ci-après le tableau de programmation prévisionnel :

Travaux concernés		Montant (€HT)	Subventions	Montant à charge de la commune
Phase 1	Reprise d'un branchement particulier	2 000	0	2 000
	Reprise d'une grille pluviale	2 000	0	2 000
	Aménagement de la station d'épuration de Merlonne (60 EH), solution à confirmer	75 000	65 %	26 250
	<b>Total phase 1</b>	<b>79 000</b>	<b>/</b>	<b>30 250</b>
<b>TOTAL Travaux</b>		<b>79 000</b>	<b>/</b>	<b>30 250</b>
Annuel	Curage de 200 mètres de réseau	2 000	/	2 000
Ponctuel	Aménagements des branchements particuliers	A la charge des particuliers		

**AR Prefecture**

063-216303099-20221217-2022\_58-DE  
Reçu le 20/12/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, à l'unanimité des membres présents :

- ↳ de valider les conclusions de l'étude réalisée par le cabinet SECAE
- ↳ prendre en considération le programme prévisionnel élaboré par l'entreprise SECAE
- ↳ de choisir la solution n°3, c'est-à-dire, raccorder le réseau de Merlonne à la station du bourg. Le Conseil charge donc M. Le Maire de poursuivre le projet en ce sens.

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,*

Le Maire,  
Michel ROCHE

